



Pro Musicis - Prix International de Musique - Paris – 15 juin-26 octobre 2017

Règlement du PRIX INTERNATIONAL PRO MUSICIS 2017

1. Le Prix International Pro Musicis est décerné à des artistes déjà confirmés qui démontrent à un Jury de Professionnels présidé Madame Claire Désert; pianiste-concertiste et professeur au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris les aptitudes suivantes:

- Une technique irréprochable, une sensibilité et une culture musicale pouvant s'étendre à tous les styles du répertoire,
- Une aptitude à communiquer aisément avec le public,
- Une disposition à partager généreusement leur talent avec les publics moins favorisés dans les concerts dits de Partage: enfants et adultes handicapés ou en souffrance, personnes âgées, etc.
- Un potentiel prouvé pour une carrière à niveau international.

2. Le Prix International Pro Musicis 2017 est ouvert aux artistes qui ont déjà une expérience du concert public, dans les disciplines suivantes:

- piano solo
- duos : violon-piano; alto-piano; violoncelle-piano; clarinette ou hautbois-piano.
- trios: piano-violon-violoncelle; piano -flûte-clarinette (ou hautbois)

3. Age maximum : 35 ans au 31 décembre 2017 pour les solistes, et chaque membre de duos ou trios.

4. Inscriptions et épreuves. Les dossiers complets, comprenant formulaire d'inscription et enregistrements publics (cf. page 3), devront parvenir au siège de Pro Musicis avant le 15 juin 2017. Suite à cela le Jury sélectionnera les candidats aux finales, qui seront informés par mail au plus tard le 4 septembre.

Les épreuves finales se dérouleront le 26 octobre 2017 au Conservatoire à Rayonnement Régional, 14 rue de Madrid, 75008 Paris.

5. Programme musical: chaque concurrent sélectionné devra présenter au Jury un programme composé de 6 œuvres ou mouvements différents représentant un total d'au moins 40 minutes de musique, sous 3 styles différents.

Les concurrents devront faire figurer ce choix sur le bulletin d'inscription. Les candidatures sans programme ne seront pas prises en considération

6. Récompenses: Chaque Lauréat (soliste ou ensemble) recevra une indemnité de 1000 € et se verra offrir un concert public rémunéré qui sera jumelé avec deux Concerts de Partage donnés à titre gracieux pour des enfants ou adultes handicapés, personnes malades, détenues, et d'une manière générale toute personne en situation de souffrance morale ou physique.

Note importante: Outre les épreuves instrumentales, les candidats seront soumis, au cours de la finale, à une épreuve de communication au cours de laquelle ils devront démontrer au Jury leur capacité à communiquer avec un public de Partage, soit en présentant leur instrument, soit en présentant certains aspects des œuvres jouées, ou tout autre moyen à leur convenance en relation avec le programme présenté et le public de Partage.



- Merci de décrire votre vision personnelle de la mission de Partage de Pro Musicis, ce qu'elle peut vous apporter et apporter au public du Partage. (*question éliminatoire en l'absence de réponse crédible*)

- Avez-vous un engagement associatif, un hobby ? Lesquels ?

Signature:

Date:

(*) Dans le cas d'un ensemble, merci de remplir une fiche par membre et de grouper l'envoi.

NB : Si vous avez des questions: prixpromusicis@orange.fr

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

Pour présenter sa candidature:

Remplir le formulaire ci-dessus ou le télécharger sur le site www.promusicis.fr, sous le menu "Qui sommes-nous?". L'envoyer au plus tard pour le 15 juin 2017 à Pro Musicis, 49 rue Héricart 75015 Paris, F, accompagné de deux CD ou de préférence deux DVD d'un enregistrement public d'un récital récent, et d'un chèque non remboursable de 50 euros, destiné à couvrir les frais d'organisation du concours. Un accusé de réception vous sera adressé par mail.

Règles d'envoi des enregistrements sous DVD ou CD

- Deux copies intégrales d'un enregistrement public de haute qualité d'un récital récent (moins d'un an). Pas de répertoire obligé, au choix de l'artiste.
- Tous les DVD ou CD doivent être clairement identifiés, sur le disque même, par le nom et l'instrument du candidat. Ils seront retournés s'ils sont accompagnés d'une enveloppe retour dûment affranchie. Il pourra être demandé aux concurrents d'indiquer les coordonnées d'un témoin de référence professionnelle reconnue si le comité de sélection éprouve quelque doute que ce soit sur l'authenticité des documents fournis.
- La jaquette du disque doit indiquer avec précision la date et le lieu d'enregistrement ainsi que la liste détaillée avec numéro de page, nom du compositeur et titre de l'œuvre.
- **Attention aux enregistrements défectueux qui sont un risque d'élimination, dans la mesure où ils peuvent gravement desservir l'interprète. Ce fut malheureusement le cas pour certains candidats des années récentes.**
- Nous attirons l'attention des candidats étrangers sur les problèmes de compatibilité de lecture de leurs DVD avec les standards France: plusieurs candidats n'ont pu être écoutés pour cette raison.

Relevé d'identité bancaire Pro Musicis

SG PARIS MESSINE (03360) 113 BD HAUSSMANN 75365 PARIS - F

Code banque Code guichet N° compte Clé RIB

30003 03183 00050097041 23

IBAN: **FR76 3000 3031 8300 0500 9704 123**

BIC-ADRESSE SWIFT: **PRO MUSICIS SOGEFRPP**